

Programme de résidences Fondation Calouste Gulbenkian x Cité internationale des arts 2023

© Aurélien Mole / Vue de l'exposition de Diana Policarpo « Les filets d'hyphes » au CRAC Occitanie, 2022

27/03 > 27/04/2023

Appel à candidatures pour deux résidences à destination de commissaires d'exposition

La Délégation en France de la Fondation Gulbenkian et la Cité internationale des arts annoncent leur collaboration et le lancement d'un programme de résidences de recherche à destination de commissaires d'exposition, de toutes nationalités, résidant au Portugal et justifiant de 5 ans d'expérience professionnelle.

L'objectif de ce programme est de faciliter la mobilité et de soutenir la recherche et l'élargissement du réseau professionnel de commissaires d'exposition ancrés dans la scène portugaise.

Ce dispositif est co-construit par la Délégation en France de la Fondation Gulbenkian et la Cité internationale des arts (Paris). Les partenaires s'engagent à soutenir le projet de chaque lauréat en permettant de bénéficier d'un accompagnement privilégié, d'une mise en réseau professionnelle et d'une résidence de trois mois à Paris, accompagnée d'un soutien financier.

Suite à cet appel à candidatures et à la réunion d'un jury de professionnels du monde de l'art et de la culture, deux candidatures seront retenues.

CONTACT FONDATION CALOUSTE GULBENKIAN

Ophélie Julien-Laferrière
o.julien-laferriere@gulbenkian-paris.org
+33 1 40 48 64 55

CONTACT PRESSE

Jonathan Teyssédou
jteyssedou@communicart.fr
+33 7 67 23 36 85

Conditions de candidature

LES PRÉREQUIS

- Commissaires d'exposition résidant et travaillant au Portugal
- Commissaires d'exposition de toutes nationalités
- Pouvant témoigner d'une pratique curatoriale depuis au moins 5 ans

Les candidatures en collectif doivent se faire de la manière suivante :

- Le projet est commun : un seul dépôt de candidature au nom des deux artistes
- Les projets sont différents : deux candidatures distinctes doivent être déposées (merci d'indiquer dans les « remarques diverses », à la fin du formulaire, que vous souhaitez partager un atelier-logement et de préciser le nom du second candidat).

Les candidatures retenues pour des projets collectifs incluant plus de deux artistes restent exceptionnelles compte tenu du nombre d'ateliers-logements disponibles dans le cadre du programme. Elles donneront lieu à l'attribution unique d'un atelier-logement, d'une bourse de vie et d'une aide à la production.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les dossiers de candidature seront examinés par un jury pluridisciplinaire composé de personnalités qualifiées du secteur artistique français et portugais.

Outre l'évaluation du parcours professionnel, les membres du jury accorderont une attention particulière à :

- La qualité artistique du dossier et du projet de recherche présenté
- À l'argumentaire présenté autour de la nécessité de cette perspective de résidence en France et au sein de la Cité internationale des arts.

Au protocole de travail envisagé et aux contacts ou partenariats déjà établis dans la perspective de développement d'un projet de résidence.

LES CONDITIONS DE RÉSIDENCE

Ateliers-logements conçus pour allier production et vie quotidienne d'une superficie variant de 25 à 50m². Ils se composent d'une pièce de travail, d'une cuisine, d'une salle de bains et d'un espace nuit et peuvent accueillir jusqu'à deux adultes et un enfant jusqu'à 7 ans.

Malheureusement, les ateliers-logements proposés ne répondent pas aux normes actuelles d'accessibilité aux personnes en situation de handicap, et nous y travaillons pour l'avenir.

Pour toute demande concernant l'accessibilité des espaces de la Cité internationale des arts, nous nous tenons à votre disposition



Cité internationale des arts © Maurine Tric / Adapp, Paris 2023

LES FINANCEMENTS

Les lauréats bénéficient :

- D'un accompagnement, de temps de rencontres et de mise en réseau organisé par les partenaires du programme de résidences
- De la mise à disposition d'un atelier-logement sur le site du marais de la Cité internationale des arts
- D'une bourse de vie (dédiée aux frais de déplacements, de restauration, d'assurances) de 1000 euros TTC par mois
- D'une bourse de recherche/production de 1000 euros TTC
- D'une prise en charge du trajet entre le domicile au Portugal et la Cité internationale des arts à hauteur de 250 euros TTC, sur présentation des justificatifs de paiement

OÙ DÉPOSER SON DOSSIER

Remplir le formulaire d'inscription avec votre compte Google sur ce [LIEN](#)

CALENDRIER

- 27 mars > 27 avril 2023 à minuit : dépôt des candidatures
- Mi-mai 2023 : annonce des résultats

- 03 octobre > 27 décembre 2023 : dates de la résidence pour les commissaires d'exposition

Retrouvez tous les détails du règlement du concours et les modalités de candidatures sous ce [LIEN](#)

Délégation Française de la Fondation Calouste Gulbenkian - Mme Ophélie Julien-Laferrière:

o.julien-laferriere@gulbenkian-paris.org

Chargée des programmes de résidence et partenariats - Cité internationale des arts - Mme Souraya Kessaria:

admissions@citedesartsparis.fr

Responsable de communication - Cité internationale des arts - Mme Shantal Menéndez Argüello:

shantal.menendezarguello@citedesartsparis.fr